



ARRETE N° 195/2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision d'engager une mission de relevé topographique dans le cadre du marché de travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village et la construction d'une station d'épuration sur la commune de St Jeure d'Andaure,

Après consultation et mise en concurrence,

ARRETE

Article 1 : Le Président décide d'attribuer la mission de relevé topographique dans le cadre du marché de travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village et la construction d'une station d'épuration sur la commune de St Jeure d'Andaure à DMN GEOMETRES EXPERTS pour un montant total de 6 950,00 € HT.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône et au comptable de la collectivité.

Fait à Le Cheylard
Le 11/09/2023
Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

